



**flers**<sup>Agglo</sup>

Tarification au réel

# LA TAXE DE SÉJOUR

LES TARIFS APPLICABLES AU  
1<sup>er</sup> JANVIER 2023

NATURE ET CATÉGORIE D'HÉBERGEMENTS	TARIF PAR PERSONNE ET PAR NUITÉE
Palace	1,00 €
Hôtels de Tourisme 5 étoiles   Résidences de tourisme 5 étoiles   Meublés de tourisme 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de Tourisme 4 étoiles   Résidences de tourisme 4 étoiles   Meublés de tourisme 4 étoiles	0,75 €
Hôtels de Tourisme 3 étoiles   Résidences de tourisme 3 étoiles   Meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 €
Hôtels de Tourisme 2 étoiles   Résidences de tourisme 2 étoiles   Meublés de tourisme 2 étoiles   Village de vacances 4 et 5 étoiles	0,65 €
Hôtels de Tourisme 1 étoile   Résidences de tourisme 1 étoile   Meublés de tourisme 1 étoile   Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles   Chambres d'hôtes   Auberges collectives	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanning classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanning classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Autres hébergements	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3 % / pers / nuitée Plafonné à 1,00 €

## EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier, employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire